

Association suisse du soudage ASS
St.Alban-Rheinweg 222
4252 Basel

Date 17 novembre 2025
Objet Confirmation du mandat

Suva
Téléphone 058 411 12 12
www.suva.ch
Adresse postale
Suva
Fluhmattstrasse 1
Case postale
6002 Luzern

Mesdames, Messieurs,

Conformément à votre demande, nous vous confirmons par la présente que l'association suisse pour la technique du soudage (ASS) a été mandatée par la Suva en tant qu'organisation spécialisée au sens de l'art. 51 de l'ordonnance sur la prévention des accidents et maladies professionnelles (OPA). En vertu de l'art. 85 al.3 de la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA), la commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) a autorisé la Suva à conclure avec l'Association suisse pour la technique du soudage un contrat concernant certaines tâches spéciales d'exécution dans le domaine de la prévention des accidents pour le soudage, le sciage et techniques connexes ainsi que pour l'utilisation et le stockage de gaz non reliés au réseau dans toutes les entreprises assujetties à la LAA.

L'inspection de l'ASS est considérée comme une organisation spécialisée et est donc un organe d'exécution de la sécurité au travail avec les tâches (contrôle et conseil aux entreprises dans le cadre du mandat, enquêtes d'accidents) et les compétences (par ex. droit d'accès à tous les locaux de travail) correspondantes.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Suva Luzern
Sécurité / santé au travail AL



Edgar Käslin
Chef de secteur

Secteur support et bases



Florian Willi
Avocat